

## AVIS AU PUBLIC

### *Règlement communal*

Le collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public que lors de sa séance du 23 février 2024 le conseil communal a validé une modification du règlement-taxe pour les cimetières par délibération n°13.

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 le texte du règlement est à la disposition du public, à la maison communale à partir de ce jour, où il peut être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

Wiltz, le 30 avril 2024

Le collège des bourgmestre et échevins,  
La Présidente,

La Secrétaire, *f.*



À enlever du Reider, le 7 mai 2024

**COMMUNE DE WILTZ**

Administration communale • Ragip Sabotic • Grand-Rue 2 • L-9530 Wiltz • BP 60 • L-9501 Wiltz  
Tél. : (+352) 95 99 39 - 293 • E-mail : ragip.sabotic@wiltz.lu